

LES COMMUNAUTÉS THÉMATIQUES ET PÔLES MÉTIERS

Avec la démocratisation des techniques géomatiques et un accès facilité aux référentiels géographiques - le plus souvent grâce aux acquisitions groupées régionales -, les utilisateurs locaux ont compris tout l'avantage qu'ils avaient à partager leurs expériences sur un thème donné, et souvent à aller plus loin et développer des échanges de données sur ces mêmes thèmes. Ainsi sont nées les communautés thématiques ou pôles métiers.

Au niveau national, c'est plutôt la prise en considération d'enjeux sur un thème donné ou la mise en œuvre de directives européennes qui ont amené des décideurs à mettre en place des communautés.

DEFINITION

Une définition plus précise pourrait être : ensemble d'organismes et d'acteurs exerçant des compétences différentes mais complémentaires sur une thématique donnée et amenés dans le cadre de leurs activités à échanger ou partager de façon notable des informations localisées entre eux. Ex :

- pour le réseau routier : les communes, les Conseils généraux, l'Etat, les entreprises gestionnaires d'infrastructures, les entreprises de transport, ...
- pour l'urbanisme : les communes, les professionnels du secteur, les générateurs de servitudes d'utilité publique et l'Etat.

On peut observer que de plus en plus souvent des acteurs particuliers - automobilistes, citoyens -peuvent être impliqués dans de telles communautés.

De plus, quand il y a collaboration, chaque acteur n'a pas forcément développé de système d'informations interne, ni a fortiori développé de solutions de partage avec les autres acteurs de la communauté.

Le développement des communautés thématiques et pôles métiers, ou leur création, s'appuie sur les actions suivantes :

- identification des acteurs et de leurs rôles, poids et responsabilités : responsabilité de la production de données, animation, coordination technique, pilotage d'ensemble, maîtrise d'ouvrage...
- encouragement des acteurs à partager leurs préoccupations sur leur thématique d'intervention et à mettre en place un système de réflexion commun, en montrant les avantages et gains, à comparer aux dépenses engendrées
- élaboration des règles pour faciliter les échanges de données qu'ils produisent ou dont ils ont besoin (langage commun) : référentiel géographique sur le thème, dictionnaire, nomenclatures, modèles de données, cahier des charges, exigences de qualité et méthodes de mesure, sémiologie commune, règles de partage de données, conditions d'utilisation,...
- organisation de la communauté, mise en place des dispositifs permettant d'une part de produire les règles définies ci-dessus, d'autre part permettant de développer les échanges plus généralement entre les membres de cette communauté.

INTERETS

Ces groupements produisent principalement trois séries d'avantages :

- financiers, avec les économies dans l'acquisition aux données et des délais très raccourcis d'accès aux données
- plus grande professionnalisation des acteurs, qui sont amenés à approfondir leurs connaissances et les préciser afin de bâtir un langage qui soit compris et accepté par toute la communauté
- développement d'une culture commune : après les phases d'échange de pratiques, puis d'élaboration du langage commun, le développement des échanges de données amène à la compréhension de problématiques communes et au développement d'actions nouvelles communes entre acteurs de la communauté ou du pôle métiers, sur leur thème de compétence, au-delà des aspects géomatiques.

Ces avantages rendent les regroupements thématiques ou sur des métiers particulièrement attractifs.

Les fonctions à assurer / Contenu type

Dans la perspective générale d'élaboration d'un langage commun, d'organisation de la communauté et de renforcement des échanges, les principales fonctions à assurer sont au nombre de quatre :

- pilotage – maîtrise d'ouvrage : cette fonction permet de donner des orientations et mobiliser les moyens financiers. Elle peut être assurée de façon collégiale. Il convient d'identifier les différents acteurs, leur poids et leur rôle, le cadre réglementaire dans lequel les données sont à produire. Elle peut déboucher sur des inventaires, des priorités ou la mise en place de financement
- appui technique : il est nécessaire pour mettre en œuvre les orientations de l'instance de pilotage. Son importance peut

être variable, selon les objectifs de la communauté, mais il doit être présent. Corollaire, il faut en assurer le financement. Il comprendra outre les actions de support (réunions, maintenance de site Internet, ...) la contribution aux travaux à mener (recherche d'expériences, analyses de modèles de données, processus de contrôle de la qualité, ...)

- échanges techniques – animation – communication : l'aspect le plus intéressant des communautés thématiques et pôles métiers est l'instauration d'une culture partagée entre les membres. L'organisation de rencontres pour permettre les débats et échanges, l'édition d'un bulletin d'information - pas forcément très long ni très fréquent mais à peu près régulier -, la mise en réseau par forums, la constitution d'annuaires, sont autant d'éléments constitutifs du lien à créer
- production et mise en ligne de métadonnées, données, documentation, expériences : les aspects techniques sont souvent les plus faciles à réaliser : spécification de référentiels géographiques, dictionnaire, nomenclatures, modèles de données, cahier des charges, exigences de qualité et méthodes de mesure, sémiologie commune, règles de partage de données, conditions d'utilisation, règles d'accès aux données des uns et des autres, ...

En phase de démarrage, deux aspects sont critiques :

- l'animation revêt une place décisive, car elle organise la mise en scène et le cadre dans lequel chaque organisme va pouvoir contribuer aux travaux d'élaboration du langage commun : travaux préparatoires, recherches d'expériences menées ailleurs (France ou étranger, comptes-rendus de réunion et organisation des réunions, réalisation de travaux d'approfondissements)
- la production de résultats rapidement : il est effectivement nécessaire que le groupe se fixe des objectifs ambitieux mais le démarrage des travaux et l'engagement

des différents organismes partenaires sera d'autant plus aisé et facile à justifier que des premiers résultats auront pu être produits dans des délais assez rapides, typiquement moins d'une année.

LES COMMUNAUTES THEMATIQUES ET POLES METIERS NATIONAUX

Un certain nombre de communautés thématiques existent déjà au niveau national :

- le système d'information sur l'eau, piloté par l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et mis en œuvre par le Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (Sandre) (site Internet : <http://www.eaufrance.fr/>)
- la pédologie, sous la responsabilité du GIS Sol avec l'appui opérationnel de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), unité de service INFOSOL, (site Internet : <http://www.gissol.fr>)
- la planification urbaine, à partir des recommandations du CNIG et avec une communauté très motivée animée par le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions (CERTU)
- le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) sous l'égide du MEEDDAT avec l'appui de l'ex-IFEN (site Internet : <http://www.sentiweb.org>)
- le réseau Sentinelles, qui assure une veille épidémiologique avec l'appui de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) (site Internet : <http://www.sentiweb.org>)
- le littoral, pour lequel plusieurs dispositifs d'accès à des données ou des services existent, mais sans pilotage d'ensemble.

D'autres dispositifs thématiques existent, sans réunir probablement toutes les fonctions et objectifs d'une communauté thématique :

- la connaissance de la qualité de l'air (dispositif ATMO)
- Cartorisque, publication des cartes des risques naturels et technologiques majeurs

- le Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement (SINOE) pour la collecte et l'élimination des déchets ménagers
- le registre des émissions polluantes
- la procédure Télépac permettant aux agriculteurs d'effectuer leur déclaration via une interface graphique.

D'autres enfin pourraient voir le jour, qui sont à base de textes législatifs ou réglementaires :

- les canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques pour lesquels un texte réglementaire existe (arrêté du 4 août 2006), obligeant à la création d'un système d'information géographique, et de même pour les réseaux de télécommunication avec l'art. 109.VI de la loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008 et le décret d'application n° 2009-166 du 12 février 2009
- surtout, la mise en œuvre de la directive INSPIRE devrait rendre obligatoire l'utilisation de descriptions de données selon des spécifications européennes, offrant aux responsables nationaux l'occasion de réunir les différents utilisateurs pour développer les échanges de données et les usages partagés autour de ces thèmes.

La Commission de validation des données pour l'information spatialisée (COVADIS), entité commune au ministère de l'écologie (MEEDDAT) et au ministère de l'agriculture (MAP), n'est pas à proprement parler une communauté thématique, mais son rôle est important : elle valide des spécifications de données localisées que les deux ministères portent sur leurs thèmes d'actions partagés, dans le cadre de la fusion des DDE avec les DDA.

Cet état des lieux national n'est pas exhaustif, et demande à être rapidement enrichi et mis à jour. Il constitue en effet une référence indispensable pour tous les acteurs territoriaux qui souhaitent lancer une action locale.

LES POLES METIERS TERRITORIAUX

Historiquement, ils se sont développés localement après les acquisitions partagées des référentiels géographiques, pour les plus anciens depuis une quinzaine d'années. Les communautés ou pôles métiers mis en place

répondent précisément aux attentes des participants à ces groupements ou mutualisations.

Aujourd'hui, au moins 73 groupes existent, déployés sur 55 thèmes différents :

Domaine	Thèmes
Agriculture et forêt (7)	Forêt, pédologie, agriculture, périmètres de protection des captages, pastoralisme, suivi des maladies, desserte forestière
Aménagement du territoire (6)	Infrastructures de télécommunications, données socio-économiques, haut débit et très haut débit, équipements publics, occupation du sol, occupation du sol à grande échelle
Culture (3)	Patrimoine, culture, patrimoine culturel et historique
Développement économique (7)	Entreprises et zones d'activités, économie, tourisme, activités économiques, remontées mécaniques, artisanat, développement économique
Education (2)	Petite enfance, éducation nationale
Energie (2)	Eolien, gestion des énergies renouvelables
Environnement (3)	Environnement, eau, zones humides
Géologie (1)	Sous-sol
Logement (2)	Risques pour les locataires et les acquéreurs, habitat et ville
Risques (4)	Risques, risques naturels et technologiques, accessibilité à la forêt, PPR
Santé (2)	Santé, santé publique
Sport (1)	Sport
Transports (5)	Transports, routes, transports en commun, transports multimodaux, routes et transports
Urbanisme (8)	Etalement urbain, PLU-SUP, littoral, aménagement, ingénierie foncière, littoral, mer et littoral, urbanisme,
VRD (3)	Formalisation des réseaux, réseaux d'eau potable et d'assainissement, fonds de plan voirie (p = 20 cm, incluant bordures de trottoirs et flots)

La grande diversité et le non moins dynamisme des actions territoriales traduit le souci et la volonté de partager des données sur de nombreux thèmes.

Perspectives

La transposition de la directive INSPIRE est une réelle opportunité pour mettre en place des communautés thématiques nationales. Les échanges de tous types, tant méthodologiques

que géomatiques sont à organiser entre les différents dispositifs existants. En particulier, l'articulation entre les dispositifs nationaux et les démarches territoriales doit être organisée, afin que l'expérience et l'avance des uns puisse bénéficier aux autres.

Le développement des outils et services adaptés garantira la pérennité et le succès des communautés thématiques et pôles métiers.